

Ville de  
**Saguenay**

Service de la culture, des sports  
et de la vie communautaire



# BILAN PAIPH

Plan d'action favorisant l'intégration  
des personnes handicapées

**LES RÉALISATIONS 2016-2018**

ANNÉE 2017

## MISE EN CONTEXTE

Lorsque la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* fut sanctionnée par le gouvernement du Québec, le 17 décembre 2004, la Ville de Saguenay a rapidement mis en place des actions afin de réduire les obstacles que pourraient rencontrer les personnes en situation de handicap sur son territoire.

Depuis janvier 2011, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées* (PAIPH) de la Ville de Saguenay. En continuité avec ce qui a été fait en 2013-2015, il a ciblé un objectif principal pour les années 2016, 2017 et 2018. Il désire poursuivre le travail débuté afin de répondre aux besoins et priorités exprimés par le milieu pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. En travaillant en constant partenariat avec les gens œuvrant auprès d'elle, la Ville de Saguenay s'assure de développer des projets adaptés, répondant aux besoins identifiés par le milieu, et d'en faire la promotion.

La Ville de Saguenay a pour obligation de déposer un bilan annuel de son plan d'action auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Cet exercice permet de faire ressortir toutes les actions réalisées en lien avec les différentes sections du plan d'action triennal et la mission du PAIPH.

Le plan d'action 2016-2018 est divisé en six sections rassemblant les observations, les obstacles, les actions, les indicateurs de réussite ainsi que l'échéancier prévu :

- Section 1** : Aménagement urbain
- Section 2** : Immeubles
- Section 3** : Transport
- Section 4** : Emploi et formation des employés municipaux
- Section 5** : Culture, loisirs, vie communautaire et organismes
- Section 6** : Sécurité, prévention et intervention

Réaliser un plan d'action demande un travail d'équipe non seulement avec le milieu, mais également avec les différents services municipaux afin de mener à bien les projets. Avant de vous présenter le bilan, voici un bref portrait des rôles des services municipaux de la Ville de Saguenay.

### **Affaires juridiques et greffe**

Le Service des affaires juridiques et du greffe comprend quatre divisions, soit le contentieux, la cour municipale, la gestion des documents et des archives et, finalement, le greffe. Il offre aux citoyens le service de correspondance au conseil, d'accès à l'information, de copies de règlements et de résolutions, d'assermentation ainsi que d'information générale s'appliquant au type de services offerts (réclamations, recours en justice, lois et réglementations, etc.).

### **Aménagement du territoire et urbanisme**

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a pour mission de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre le développement et le « redéveloppement » de la ville de Saguenay. Le tout est possible par la création de politiques stratégiques, de standards et de règles applicables aux travaux municipaux et à l'occupation du territoire. Il est chargé de réaliser les analyses et les documents nécessaires afin que les interventions du conseil, au niveau de l'aménagement du territoire, soient adéquates. Cela englobe ces secteurs d'activités :

- Planification (plan d'urbanisme, schéma d'aménagement) et mise en valeur du territoire;
- Aménagements municipaux;
- Protection du patrimoine;
- Réglementation d'urbanisme;
- Programmes gouvernementaux;
- Propriétés municipales.

### **Communications et relations avec les citoyens**

Le Service des communications et des relations avec les citoyens a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités d'information, de communications et de relations publiques de la municipalité, de fournir une information précise et pertinente à l'ensemble de ses publics internes et externes, clients et partenaires actuels et potentiels, de maintenir une communication constante entre l'administration municipale et le public dans le but de garantir une compréhension mutuelle et une utilisation efficace des services offerts.

### **Culture, sports et vie communautaire**

Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire comprend trois divisions, soit les arénes et sports, les arts, la culture et les bibliothèques ainsi que celle de la vie communautaire et du plein air. Le service a pour objectifs de :

- Soutenir les organismes et bénévoles (clubs, corporations, etc.);
- Gérer les installations et les équipements (salles de spectacles, centres culturels, pavillons de loisirs, arénes, piscines, terrains sportifs, etc.);
- Réaliser des activités et actualiser celles-ci selon les besoins des clientèles (expositions, ateliers, cours, activités sportives, etc.);
- Collaborer à l'organisation d'évènements;
- Planifier et encadrer le développement culturel, communautaire, plein air et sportif;
- Informer sur les activités et programmes offerts par le service et les organismes partenaires;
- Partager son expertise avec d'autres organismes et institutions préoccupés du développement culturel, sportif et communautaire.

### **Développement durable et environnement**

Le Service du développement durable et de l'environnement a pour mission de promouvoir et encadrer le développement durable, protéger l'environnement et gérer ses paramètres, soit l'eau, l'air, le sol, la biodiversité et les matières résiduelles. Sa vision est d'être la référence dans le domaine du développement durable et de l'environnement, tant pour les citoyens que pour les autres services municipaux de la Ville de Saguenay.

## **Direction générale**

La Direction générale de la Ville de Saguenay a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler l'ensemble des services offerts par la municipalité à la communauté. Basée sur l'approche du service client, sa raison d'être est d'assurer l'exécution des actions du conseil municipal, du comité exécutif et des conseils d'arrondissement dans le cadre de ses attributions suivant les dispositions de la loi, et ce, en fonction des valeurs, des objectifs et des stratégies identifiés comme prioritaires par la municipalité.

## **Équipements motorisés**

Le Service des équipements motorisés a pour mission d'assurer l'entretien de tous les équipements motorisés, le suivi des inspections préventives en accord avec les normes de la Commission des transports du Québec, ainsi que le remplacement des équipements motorisés (préparation des devis). Il gère également tous les systèmes de distribution du carburant ainsi que l'aspect légal de l'opération du parc véhiculaire (immatriculations et assurances, suivi des dossiers d'accidents et enregistrement des ateliers au programme PEP).

## **Finances**

Le Service des finances a pour mission d'assurer une saine gestion des ressources financières de la municipalité et de proposer des stratégies financières, fiscales et budgétaires qui répondent aux orientations et aux objectifs du conseil municipal. Le service doit également satisfaire, de la façon la plus efficace et économique, les besoins en acquisition de biens et de services des différentes directions pour rendre la prestation de services aux citoyens, dans un contexte de concurrence transparent et objectif qui respecte les lois et politiques en vigueur.

## **Génie**

Le Service du génie a pour mission la planification, la conception et la mise en œuvre du développement et de la rénovation des infrastructures (aqueducs, égouts, voirie, ponts, parcs, forêts, etc.) de la ville de Saguenay en établissant les politiques stratégiques, les standards ainsi que les règles applicables aux travaux municipaux.

## **Hydro-Jonquière**

Le Service d'Hydro-Jonquière a pour mission d'assurer à sa clientèle un approvisionnement en électricité avec le meilleur indice de continuité et au meilleur rapport qualité/prix, tout en offrant certains services spécialisés sur le territoire de la ville, comme l'entretien des feux de circulation et du réseau de télécommunication, en plus de l'éclairage des rues de l'arrondissement de Jonquière.

## **Immeubles**

Le Service des immeubles a pour mission d'assurer une saine gestion de tous les équipements et bâtiments placés sous sa responsabilité en procédant aux achats, à l'entretien et au suivi des réglementations, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Il comprend deux divisions : entretien ménager et parc immobilier.

## **Ressources humaines**

Le Service des ressources humaines développe et met en place des politiques de gestion des ressources humaines, aide l'administration municipale en offrant des services de développement, de relation de travail et de processus d'embauche. Il s'assure également que les employés soient efficaces tout en leur offrant un milieu de travail stimulant, agréable, respectueux et équitable.

## **Ressources informationnelles**

Le Service des ressources informationnelles a pour mission d'accompagner l'organisation au niveau technologique dans la réalisation de ses mandats. Le service doit s'assurer que l'ensemble des services municipaux disposent des systèmes et équipements informatiques adéquats afin de leur permettre de fournir efficacement la prestation de services inhérents à leurs différents objectifs et mandats.

## **Sécurité incendie**

Le Service de sécurité incendie a pour mission de servir et de protéger le citoyen par la prévention, l'organisation de secours et l'intervention lors d'incendie. Il doit mettre en place un plan d'organisation en matière d'intervention et d'analyse du risque, structurer et planifier l'organisation et la prestation des secours pour toutes les catégories de risques, en plus d'offrir des programmes de prévention des incendies, de formation du public et de protection civile.

## **Sécurité publique**

Le Service de la sécurité publique a pour mission d'offrir aux citoyens un service professionnel et de qualité de maintien de l'ordre social par la prévention et la répression du crime. Les services de sécurité publique des anciennes municipalités (avant la fusion de 2002) ont été regroupés afin de maximiser les ressources et d'améliorer le service à la population, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Cependant, les arrondissements de Chicoutimi et de La Baie conservent des postes de police de proximité. De plus, le 9 avril 2004, une entente a été signée avec la municipalité de Larouche afin que le service couvre également le territoire de cette municipalité. Le service doit maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime et les infractions, en rechercher les auteurs et les citer en justice ainsi que veiller à l'application des lois en vigueur qui visent le contrôle de la criminalité sur le territoire de Saguenay.

## **Travaux publics**

Le Service des travaux publics a pour mission d'entretenir les infrastructures municipales de voirie, des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que des parcs. Plus précisément, il a pour responsabilité de fournir aux citoyens une eau potable de première qualité, d'assurer le traitement des eaux usées conformément aux normes en vigueur, en plus de s'assurer que ses opérations, ainsi que celles des sous-traitants, s'effectuent conformément aux lois et règlements en vigueur en matière environnementale.

Finalement, toute personne désirant consulter le plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) 2016-2018 peut le faire en se rendant sur le site Internet de la Ville de Saguenay à l'adresse suivante : [handicap.saguenay.ca](http://handicap.saguenay.ca).

**COMITÉ DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX  
DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018**

<b>Bureau de l'arrondissement de Jonquière</b>	1 membre
<b>Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arts, culture et bibliothèques</b>	1 membre
<b>Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division plein air et vie communautaire</b>	3 membres
<b>Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division sports et arénas</b>	1 membre
<b>Service du développement durable et de l'environnement</b>	1 membre
<b>Service du génie</b>	1 membre
<b>Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay</b>	1 membre
<b>Service d'Hydro-Jonquière</b>	1 membre
<b>Service de la sécurité publique</b>	1 membre
<b>Service de sécurité incendie</b>	1 membre
<b>Service des communications et des relations avec les citoyens</b>	1 membre
<b>Service des immeubles – Division immobilisation</b>	1 membre
<b>Service des ressources humaines</b>	1 membre
<b>Service des travaux publics</b>	1 membre
<b>Société de transport du Saguenay</b>	1 membre
<b>Total</b>	<b>17 membres</b>

**REPRÉSENTANTS DU COMITÉ CONSULTATIF  
DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018**

<b>Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)</b>	1 membre
<b>Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)</b>	1 membre
<b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du SLSJ (ARLPH)</b>	1 membre
<b>Association renaissance des personnes traumatisées crâniennes du SLSJ (ARPTC)</b>	1 membre
<b>Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Déficience auditive</b>	1 membre
<b>Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Déficience visuelle</b>	1 membre
<b>Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Programme des aides techniques</b>	1 membre
<b>Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CRDITSA)</b>	1 membre
<b>Citoyens de la ville de Saguenay</b>	4 membres
<b>Conseil des aînés de la ville de Saguenay</b>	1 membre
<b>Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)</b>	2 membres
<b>IntégrAction La Baie</b>	1 membre
<b>Interassociation des personnes handicapées du Saguenay (INTER)</b>	1 membre
<b>Loisir Plus</b>	1 membre
<b>Société de l'autisme région 02 (SAR)</b>	1 membre
<b>Ville de Saguenay</b>	2 membres
<b>Total</b>	<b>21 membres</b>

## SOUS-COMITÉS DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018

Pour assurer la réalisation du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2016-2018, deux comités principaux œuvrent ensemble : le comité des représentants municipaux et le comité consultatif. Cette concertation donne lieu à un partenariat fort efficace. De ces comités sont nés, en 2017, sept sous-comités permanents, divisés par sphères d'intervention (sections du plan d'action) et un sous-comité ponctuel. Les sous-comités réunissent des membres du comité consultatif et du comité des représentants municipaux qui y siègent par intérêt et expertise.

<b>Sous-comité Aménagement urbain</b>	7 membres du comité consultatif 7 membres du comité des représentants municipaux
<b>Sous-comité Immeubles</b>	6 membres du comité consultatif 6 membres du comité des représentants municipaux
<b>Sous-comité Transport</b>	9 membres du comité consultatif 2 membres externes (OPHQ, RUTACS) 6 membres du comité des représentants municipaux
<b>Sous-comité Emploi &amp; formation des employés municipaux</b>	2 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux
<b>Sous-comité Loisir (a été subdivisé en deux volets) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sous-comité Loisir – Culture</b></li> <li>• <b>Sous-comité Loisir – Sports et vie communautaire</b></li> </ul>	Culture : 4 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux  Sports et vie communautaire : 4 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux
<b>Sous-comité Sécurité, prévention et intervention</b>	3 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux
<b>Sous-comité Communication (ponctuel)</b>	4 membres du comité consultatif 4 membres du comité des représentants municipaux

ACTIONS – AMÉNAGEMENT URBAIN	Cette réalisation répond à l'action
<b>CHAUSSÉE ET TROTTOIRS</b>	
<p>Toute l'année, des citoyens en situation de handicap et des partenaires du comité consultatif ont collaboré à identifier des lieux problématiques. Un tableau recensant les requêtes a été remis au Service des travaux publics.</p>	<p>P. 13, action 1.1 : Cibler les lieux les plus problématiques en fonction de leur utilisation par les personnes handicapées et de leur proximité des services.</p>
<p>Des outils de référence ont été communiqués et transmis au Service du génie, au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ainsi qu'au Service des travaux publics à propos des meilleures pratiques dans la conception d'aménagement publics accessibles. Des éléments du parcours sans obstacles et des spécificités quant aux trottoirs en faisant partie.</p>	<p>P. 13, action 1.2 : Valider les aspects importants à considérer pour un aménagement optimal des trottoirs afin que les déplacements soient plus aisés.</p>
<p>Réception, analyse et traitement d'une requête déposée au PAIPH par un citoyen en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc de la Rivière-du-Moulin, Chicoutimi : Ajouter une pente douce asphaltée pour amortir la hauteur de la bordure du trottoir et sécuriser les déplacements des usagers utilisant les vélos adaptés ou des aides à la mobilité motorisées – Requête acceptée.</li> </ul>	<p>P. 13, action 1.3 : Apporter les correctifs nécessaires afin de sécuriser les déplacements des personnes handicapées.</p>
<p>Une douzaine d'abaissements de trottoir ont été réalisés lors de travaux opérés par le Service des travaux publics permettant de sécuriser les déplacements des personnes handicapées dans les secteurs où les travaux ont eu lieu. Par exemple, plusieurs abaissements de trottoir ont été réalisés sur le boulevard de l'Université, à proximité du Centre Georges-Vézina et de l'UQAC, des établissements fréquentés par les personnes handicapées.</p>	<p>P. 13, action 1.3 : Apporter les correctifs nécessaires afin de sécuriser les déplacements des personnes handicapées.</p>
<b>DÉNEIGEMENT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation au sous-comité Aménagement urbain des priorités d'intervention au niveau du déneigement pour permettre une meilleure compréhension dans le milieu.</li> <li>• Identification de tous les bâtiments municipaux fréquentés par les personnes handicapées et transmission de la liste au Service des travaux publics pour traitement approprié.</li> </ul>	<p>P. 14, action 2.1 : Cibler les endroits les plus fréquentés par les personnes en situation de handicap et en prioriser quelques-uns.</p>
<p>Consultation auprès de citoyens et organismes du milieu (comité consultatif), prise en considération de leurs besoins et pistes de solutions.</p>	<p>P. 14, action 2.2 : Émettre des recommandations quant au déneigement adéquat de ces lieux.</p>

## STATIONNEMENTS

Réalisation du projet *Analyse et mise aux normes des stationnements pour personnes handicapées* :

- Plusieurs rencontres du comité composé du Service du génie, du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et des membres du comité consultatif;
- Finalisation de la fiche d'analyse des stationnements et élaboration d'une base de données;
- Embauche d'un étudiant pour faire l'analyse à l'été 2017; les types de non-conformités relevées étaient reliés au nombre de stationnements, au marquage au sol, à la dimension du stationnement, au poteau ou au panneau (signalisation);
- 190 stationnements appartenant à la Ville (bâtiments et publics) analysés dans les trois arrondissements;
- 326 places de stationnements privés (dont 92 sans stationnement pour personnes handicapées) analysés dans l'arrondissement de Chicoutimi;
- Fiche d'analyse et photos de chaque stationnement intégrés au logiciel JMAP pour permettre l'identification des stationnements sur le territoire (suivi et inventaire);
- Mise aux normes de 80 stationnements à l'automne 2017 – à noter que la mise aux normes des 81 stationnements restants est prévue en 2018.

P. 14, action 3.1 : Créer une fiche d'analyse basée sur le Tome V afin de valider la conformité des stationnements.

P. 14, action 3.2 : Procéder à l'inventaire des stationnements à l'aide de la fiche d'analyse.

P. 15, action 3.4 : Selon les conclusions de l'analyse, effectuer les actions nécessaires afin que les stationnements soient conformes aux normes et aux besoins.

P. 15, action 4.1 : Créer un système de suivi des stationnements pouvant être mis à jour annuellement, en incluant l'inventaire.

## TRAVERSES PIÉTONNES

Mise en place du projet *Analyse des traverses piétonnes et abaissements de trottoir*, un projet issu du sous-comité Aménagement urbain :

- Le projet est d'analyser des abaissements de trottoir, des traverses piétonnes, des intersections et des tronçons de rue qui auront été ciblés selon la circulation et la fréquentation par les personnes handicapées et identifiés problématiques afin d'évaluer les améliorations à apporter dans l'optique de construire des parcours sans obstacles;
- Le comité de travail interne composé du Service du génie, d'Hydro-Jonquière, du Service de l'aménagement du territoire et urbanisme et du Service des travaux publics s'est réuni deux fois à l'automne 2017 pour amorcer la planification du projet;
- Lors des deux rencontres du comité interne, les travaux suivants ont vu le jour :
  - Méthodologie du projet
  - Étapes de réalisation et échéancier
  - Survol des outils de référence et renseignements en mains (tableau des requêtes citoyens/organismes, travaux des étudiants en techniques policières, etc.)

P. 16, action 5.1 : Créer une fiche d'analyse afin de vérifier si l'emplacement de la traverse est justifié, si elle est sécuritaire et quels seraient les correctifs à apporter, si nécessaire.

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Discussion avec Société Logique concernant les audits de potentiel piétonnier actif sécuritaire et accessible universellement (PPAS AU)</li> <li>○ Réalisation de la fiche d'analyse et d'une liste de vérification de points complémentaires</li> <li>○ Planification de l'embauche d'un étudiant pour débiter l'analyse à l'été 2018</li> <li>● Validation des secteurs ciblés auprès du sous-comité Aménagement urbain.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réception des travaux des étudiants du cours <i>Approche stratégique en résolution de problèmes (ASRP)</i> des techniques policières du Collège d'Alma dans le cadre de l'analyse de certaines intersections et traverses identifiées comme étant problématiques. Ces travaux serviront de source d'information au projet d'analyse et de modification de traverses piétonnes.</li> <li>● Conception d'un tableau (base de données) dans lequel sont relevées toutes les requêtes et observations provenant des citoyens en situation de handicap, des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées et du Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP). Les requêtes et observations touchent : la signalisation, les traverses, la chaussée, les trottoirs, le déneigement, les stationnements.</li> </ul>	<p>P. 16, action 5.2 : Procéder à l'inventaire des traverses piétonnes en fonction de la proximité des lieux fréquentés par les personnes handicapées (pharmacie, hôpital, centres commerciaux) à l'aide de la fiche d'analyse.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise sur pied du sous-comité Communication qui réunit le Service du génie, la sécurité publique, le Service des communications, le Service du développement durable et de l'environnement et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), ainsi que des organismes et citoyens en situation de handicap du comité consultatif, pour travailler à la réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'éducation aux bons comportements à adopter en lien avec les traverses piétonnes.</li> <li>● Recherche sur les outils existants et campagnes semblables, et préparation de la première rencontre qui s'est tenue en janvier 2018.</li> </ul>	<p>P. 17, action 6.1 : Sensibiliser les citoyens à l'importance de respecter les traverses piétonnes et aux conséquences pouvant découler du non-respect de ces dernières.</p>

**IMMEUBLES**

- Mise en place et réalisation du projet *Analyse de l'accessibilité des immeubles*, un projet issu du sous-comité Immeubles. Le but du projet est d'établir un plan d'amélioration du parc immobilier municipal;
- Le sous-comité s'est réuni deux fois : l'objectif est d'analyser le parc immobilier durant trois ans, mais d'effectuer des travaux d'amélioration chaque année. À la suite de chaque été, parmi les bâtiments analysés, certains seront priorisés par le sous-comité selon la fréquentation par les personnes handicapées et leur accessibilité sera améliorée;
- Embauche d'une étudiante pour effectuer l'analyse des bâtiments à l'été 2017;
- Planification du projet, méthodologie, étapes de réalisation et échéancier;
- Élaboration des outils de travail pour l'analyse :
  - Définition des degrés d'accessibilité
  - Priorisation des bâtiments à analyser
  - Base de données centrale
  - Fiches techniques élaborées selon 10 chapitres du Code du bâtiment du Québec; chaque chapitre contient entre 10 à 20 points d'analyse
  - Estimation budgétaire et rapport d'analyse
  - Intégration des données sur le logiciel JMAP afin de pouvoir identifier les bâtiments accessibles sur le territoire
- Sur les 126 bâtiments devant être analysés au total, 43 ont été analysés à l'été 2017;
- Des 43 bâtiments analysés, 7 ont été sélectionnés par le sous-comité pour recevoir des améliorations :
  - Chantier du Père Alex, Chicoutimi secteur nord
  - Centre communautaire Rosaire-Gauthier, Chicoutimi
  - Centre communautaire Nikitoutagan, Jonquière
  - Centre communautaire Saint-Alphonse, La Baie
  - Centre communautaire Léonard-Chrétien, Chicoutimi
  - Centre communautaire Murdock, Chicoutimi
  - Édifice administratif Lac-Kénogami, Lac-Kénogami
- Plan d'amélioration des bâtiments selon les recommandations du sous-comité déposé et entériné par le comité des représentants municipaux.

P. 19, action 1.1 : Faire l'inventaire des bâtiments.

P. 19, action 1.2 : Prioriser ceux qui sont les plus fréquentés et procéder à leur analyse.

- En lien avec le plan d'amélioration des bâtiments du projet d'analyse de l'accessibilité des immeubles : Octroi d'un mandat à une firme d'architectes pour l'évaluation complète de quatre bâtiments sur les sept priorités par le sous-comité Immeubles.
- Réception, analyse et traitement de requêtes déposées au PAIPH par des citoyens en situation de handicap en lien avec l'accessibilité de certains immeubles :
  - *Centre de ski Mont-Fortin, Jonquière* : Rendre accessibles des toilettes adaptées pour les usagers se déplaçant en fauteuil roulant du camp de jour d'un organisme œuvrant auprès des personnes handicapées – *Requête acceptée et en traitement.*
  - *Théâtre du Palais municipal, La Baie* : Rendre accessible le bâtiment par la porte d'entrée identifiée comme étant celle pour personnes handicapées (problème de lourdeur de la porte) – *Requête acceptée et en traitement.*
  - *Marina de Shipshaw* : Rendre accessible le bâtiment de la marina par l'ajout d'une rampe, d'un stationnement pour personnes handicapées asphalté ainsi que d'un chemin d'accès à la rampe – *Requête mise en attente, car non priorisée par le sous-comité.*
  - *Organisme communautaire, Jonquière* : Permettre à une jeune atteinte de nanisme de suivre ses cours et d'accéder aux installations du Foyer des loisirs et de la culture par certaines adaptations et l'achat d'équipements adaptés – *Requête acceptée et complétée.*
  - *Service des travaux publics, arrondissement de Chicoutimi* : travaux d'accessibilité au bâtiment par l'extérieur (amélioration du lien piétonnier et accès à la porte d'entrée) – *Requête acceptée et complétée.*
  - *Pavillon Saint-Raphaël, Jonquière* : Climatiser le bâtiment pour améliorer le bien-être des participants d'un organisme pour personnes handicapées qui tient son camp de jour à cet endroit – *Requête acceptée et complétée.*
  - *Maison pour tous, Jonquière* : Améliorer l'accessibilité des portes des salles de réunion et des salles de bain pour homme et pour femme afin de faciliter les déplacements des personnes handicapées fréquentant le bâtiment – *Requête acceptée, en cours d'analyse.*
  - *Place du Citoyen, Chicoutimi* : Demande d'ajout d'un mécanisme d'ouverture automatique des portes donnant accès aux salles de bain sur le site – *Analyse en cours.*

P. 19, action 1.3 : Entreprendre les actions nécessaires pour rectifier la situation.

<p>Action de sensibilisation à la suite de commentaires de citoyens en situation de handicap – Un aide-mémoire autocollant a été apposé par l'étudiante embauchée pour l'analyse des bâtiments dans tous les immeubles visités qui possèdent un mécanisme d'ouverture automatique des portes (14 bâtiments). Cet autocollant a pour but de rappeler aux employés l'activation du système, un élément essentiel à l'accessibilité. Une lettre a été envoyée à tous les gestionnaires de ces immeubles afin de les sensibiliser à l'importance de l'activation du système.</p>	<p>P. 19, action 2.1 : Évaluer les lieux les plus fréquentés par les personnes handicapées, valider la conformité de l'accès et apporter les correctifs nécessaires, le cas échéant.</p>
<p>Création d'un tableau dans lequel sont recensées toutes les salles disponibles à la location dans les pavillons accessibles (niveau d'accessibilité variable selon les bâtiments). Publication du tableau dans le nouveau <i>Guide des services offerts aux personnes handicapées</i>.</p>	<p>P. 20, action 3.1 : Valider les besoins des organismes en matière de locaux et évaluer la possibilité de leur réserver les plages horaires nécessaires dans les immeubles ciblés.</p>

<b>ACTIONS – TRANSPORT</b>	<b>Cette réalisation répond à l'action</b>
<b>TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ</b>	
<p>Mise sur pied du sous-comité Transport qui réunit neuf membres du comité consultatif, deux membres externes (OPHQ, RUTACS) et six membres du comité des représentants municipaux. Le sous-comité s'est réuni deux fois.</p> <p>Un petit groupe de travail s'est formé pour se pencher sur différents enjeux et s'est réuni deux fois.</p>	<p>P. 22, action 1.1 : Mettre sur pied un sous-comité Transport permettant d'arrimer ce plan d'action à celui de la ville pour permettre l'avancement de chacun d'eux en matière de transport accessible et cibler les actions prioritaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien établi entre le projet d'analyse des abaissements de trottoir et traverses piétonnes pour prendre en compte les points d'arrêt du transport en commun qui sont situés dans les secteurs ciblés, selon la fréquentation des personnes handicapées.</li> <li>• Une liste des lieux d'affluence des personnes handicapées a été réalisée.</li> </ul>	<p>P. 22, action 2.1 : Cibler les lieux d'affluence des personnes handicapées, évaluer l'accessibilité des arrêts (trottoir, abaissement, traverse, déneigement), prioriser les actions et réaliser les modifications qui s'appliquent.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des observations du milieu, de leurs besoins et des obstacles reliés à la prise du transport en commun et du transport adapté;</li> <li>• Élaboration des constats et des pistes de solution;</li> <li>• Recherches à propos des dispositions et mesures favorisant l'accès au transport en commun pour des personnes vivant avec une incapacité liée à la mobilité ailleurs au Québec.</li> </ul>	<p>P. 23, action 3.1 : Identifier les obstacles et entreprendre des actions permettant de faciliter l'accessibilité au transport.</p>
---	---

<b>ACTIONS – EMPLOI ET FORMATION</b>	<b>Cette réalisation répond à l'action</b>
<b>EMPLOI</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un libellé d'accès à l'égalité en emploi apparaît systématiquement sur toutes les offres d'emploi et appels de candidatures;</li> <li>• Intégration à l'emploi, dans le secteur des bibliothèques municipales, de deux personnes handicapées par le biais du Service externe de main-d'œuvre du Saguenay (SEMO-Saguenay);</li> <li>• Partenariat avec le CRDITSA pour l'intégration, dans les bibliothèques, de trois stagiaires ayant une déficience intellectuelle.</li> </ul>	<p>P. 25, action 1.1 : Prendre en considération les candidatures de personnes en situation de handicap lors de processus d'embauche.</p>
<p>Le Service des ressources humaines accompagne chaque service dans la démarche d'embauche d'une personne handicapée et personnalise ses interventions selon chaque individu vivant une ou des incapacités.</p>	<p>P. 25, action 1.2 : S'assurer que les services soient bien accompagnés dans la démarche d'embauche d'une personne handicapée.</p>
<p>Le Service des ressources humaines effectue une tournée d'information auprès des syndicats pour présenter le programme de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi.</p>	<p>P. 25, action 1.3 : Cerner l'information pour sensibiliser les instances concernées par l'embauche de personnel.</p>
<b>FORMATION - TOUS LES SERVICES MUNICIPAUX</b>	
<p>Formation à l'accueil des personnes handicapées offerte aux employés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 membres du personnel des bibliothèques et d'animation du milieu artistique et culturel le 13 mars 2017</li> <li>• 14 membres du personnel des bibliothèques et d'animation du milieu artistique et culturel le 27 mars 2017</li> </ul>	<p>P. 27, action 3.1 : Offrir une formation s'adressant aux employés qui travaillent à l'accueil afin de les outiller pour qu'ils puissent adapter leur approche envers les personnes handicapées.</p>

<p>Les employés ont pu rencontrer plusieurs formateurs vivant avec un handicap qui leur ont exposé les caractéristiques des types de déficience, les facteurs qui favorisent l'accueil, des notions de communication adaptées aux personnes ayant des incapacités, des stratégies à développer pour les accueillir adéquatement, en plus de leur faire vivre des mises en situation.</p>	
<p>La Ville de Saguenay a instauré une collaboration avec deux organismes œuvrant auprès des personnes handicapées afin d'offrir une formation dynamique et pertinente relativement à l'accueil des personnes handicapées. L'objectif de la formation est de permettre aux employés municipaux en contact avec le citoyen d'adapter leur approche envers les personnes handicapées. La formation se poursuivra en 2018.</p>	<p>P. 27, action 3.2 : Impliquer le milieu œuvrant auprès des personnes handicapées afin de planifier et offrir une formation concernant l'accueil.</p>
<p><b>FORMATION – SÉCURITÉ INCENDIE</b></p>	
<p>Discussion entre le Service de sécurité incendie et les deux organismes œuvrant auprès des personnes handicapées qui dispensent la formation à l'accueil des personnes handicapées afin de recevoir la formation, mais adaptée à leurs besoins (divers corps d'emploi : préventionnistes, inspecteurs, pompiers, etc.).</p>	<p>P. 27, action 4.1 : Sélectionner un partenaire spécialisé afin de développer une formation adaptée à ce type de situation.</p>
<p><b>FORMATION – SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE</b></p>	
<p>Camps de jour municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la formation Diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur (DAFA), un module est dédié à sensibiliser les moniteurs aux interventions à privilégier en fonction de divers comportements.</li> <li>• Les 102 moniteurs ont eu la présentation d'un portrait des enfants vivant une situation de handicap et des méthodes et stratégies qui leur permettront d'adapter leurs interventions auprès d'eux.</li> <li>• Les 19 accompagnateurs ont reçu une formation de 4 heures, offerte par les quatre intervenantes des camps de jour, qui brosse un portrait du programme d'accompagnement ainsi que des interventions à effectuer selon le type de handicap et le type de comportement. La formation offre également des techniques de gestion.</li> </ul>	<p>P. 28, action 5.1 : Offrir une formation sur l'intervention auprès des enfants en situation de handicap.</p>
<p>Bibliothèques et autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunis dans la salle Marguerite-Tellier du Centre des arts et de la culture de Chicoutimi, 30 employés des bibliothèques ont participé à la formation à l'accueil des personnes handicapées. Une des déficiences abordées était la santé mentale;</li> <li>• Formation sur les clientèles difficiles donnée à 42 employés ayant des fonctions d'accueil citoyen dans leur service respectif (trois groupes).</li> </ul>	<p>P. 28, action 6.1 : Offrir aux employés des bibliothèques et autres lieux publics pertinents un atelier et/ou une mise à jour sur l'intervention en santé mentale.</p>

<p>Vélos adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les employés en charge du service de location des vélos adaptés au parc de la Rivière-du-Moulin, au parc de la Rivière-aux-Sables et au pavillon des Croisières internationales, un outil d'information (aide-mémoire) a été mis sur pied afin de leur permettre d'offrir un service adéquat, de bien renseigner l'utilisateur et d'assurer la sécurité de l'usager tout en préservant le bon état des vélos. L'outil porte sur : les informations à transmettre au citoyen, les consignes de sécurité, les actions à poser avant et après la location pour l'entretien des vélos.</li> </ul> <p>Embarcations nautiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarches entreprises auprès du Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) pour recevoir une formation afin d'outiller les employés travaillant dans les parcs où il est possible de faire la location d'embarcations nautiques relativement à la procédure inhérente à leur utilisation par une personne handicapée.</li> </ul>	<p>P. 28, action 7.1 : Offrir une formation ou fournir des outils d'information permettant aux employés d'utiliser adéquatement les nouveaux équipements.</p>
--	---

ACTIONS – CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE	Cette réalisation répond à l'action
ACTIVITÉS DE LOISIRS, ARTISTIQUES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES	
<p>Une liste d'activités culturelles, artistiques, sportives et communautaires accessibles a été publiée dans le nouveau <i>Guide des services offerts aux personnes handicapées</i>. Les éléments accessibles ou adaptés y sont décrits.</p>	<p>P. 31, action 1.2 : Effectuer le recensement des activités culturelles, artistiques, sportives et communautaires et faire l'analyse de leur niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.</p>
<p>La possibilité d'implanter un programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées de la Ville de Saguenay a été analysée. La mise à jour des lignes directrices du programme a été effectuée. Des propositions et recommandations ont été déposées aux instances concernées. Le programme final a été rédigé et sera adopté en 2018.</p>	<p>P. 32, action 2.1 : Valider la possibilité d'implanter un programme d'accompagnement.</p>

<p>Coordination du volet accompagnement des clientèles spécifiques pour les camps de jour municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception et traitement de plus de 40 demandes d'admissibilité au programme d'accompagnement pour les camps de jour; 39 enfants ont bénéficié d'un service d'accompagnement durant leur participation (sept semaines);</li> <li>• Mise à jour et ajout d'outils dans le cartable d'intervention pour les camps de jour;</li> <li>• Support des intervenants et accompagnateurs durant les camps de jour et suivi avec les parents, au besoin.</li> </ul> <p>Coordination du volet accompagnement en loisir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception de trois demandes d'accompagnement en loisir (accompagnement de deux jeunes pendant la session hiver 2017 et d'un jeune pendant la session automne 2017).</li> <li>• Recherche, embauche, suivi et évaluation de l'accompagnatrice.</li> </ul>	<p>P. 32, action 3.1 : Offrir un service d'accompagnement et des accommodements personnalisés aux besoins de l'enfant (jumelage avec un accompagnateur, développement de systèmes d'émulation, etc.).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des activités de loisir où la VATL est acceptée, mise à jour du feuillet d'information, envoi du feuillet par publipostage auprès 1 800 usagers du transport adapté, publication de l'information dans le nouveau <i>Guide des services offerts aux personnes handicapées</i> et promotion auprès des organismes et du Centre Ressource de l'école secondaire Dominique-Racine qui s'occupe d'élèves vivant avec un handicap.</li> <li>• Mise à jour des activités municipales de la Ville de Saguenay et de ses partenaires sur le site internet de la VATL de Zone Loisir Montérégie.</li> </ul>	<p>P. 32, action 4.1 : Poursuivre la mise à jour des activités acceptant la vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) et la promouvoir auprès d'organismes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de la SQPH, une activité spéciale visant à souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées de la Ville de Saguenay a permis de sensibiliser 80 participants (dont 17 employés municipaux). Citoyens en situation de handicap, accompagnateurs, organismes œuvrant auprès des personnes handicapées et employés municipaux étaient réunis pour l'occasion. Différentes activités étaient au programme : historique et présentation du plan d'action d'hier à aujourd'hui, rallye PAIPH (les employés municipaux ont effectué le rallye en tout en vivant une incapacité liée à la motricité, la vision ou à l'audition), kiosques d'information sur les services municipaux accessibles et essai des vélos adaptés pour les personnes handicapées.</li> <li>• Du 1<sup>er</sup> au 7 juin, les employés municipaux travaillant au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, dans le bâtiment du Moulin Riverin, ont relevé le « Défi lecture » qui consistait à lire les dépliants d'information de la SQPH traitant chacun d'une situation de handicap. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de personnes participantes : 8</li> <li>○ Nombre de dépliants lus par personne : 6</li> </ul> </li> </ul>	<p>P. 32, action 5.1 : Organiser annuellement une activité avec le milieu dans le cadre de la SQPH.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une séance d'initiation aux vélos adaptés a été organisée avec 30 personnes handicapées à Chicoutimi. La séance leur a permis d'en apprendre davantage sur le service de location des vélos, de connaître les modèles disponibles et d'en faire l'essai.</li> <li>• En octobre, dans le cadre du mois de l'accessibilité universelle, une activité a été organisée avec un groupe de 12 personnes traumatisées crâniennes. L'activité s'est déroulée à la bibliothèque de Jonquière et a permis d'initier les participants aux services et équipements adaptés en bibliothèque, au mode de recherche de la documentation, à l'acquisition de leur Carte Accès Saguenay et de se familiariser avec les lieux.</li> </ul>	<p>P. 33, action 6.1 : Évaluer les besoins de la clientèle visée et créer les séances en fonction des équipements (ex. : vélos adaptés), lorsque nécessaire.</p>
<p>Poursuite du cours d'aquaforme adapté au Foyer des loisirs et de la culture d'Arvida.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux organismes pour personnes handicapées se partagent la plage horaire du mardi après-midi (12 à 15 participants) – sessions hiver, printemps et automne.</li> <li>• Pour la session automne 2017, il y a eu l'ajout d'une nouvelle plage horaire le mercredi après-midi pour un troisième organisme œuvrant auprès des personnes handicapées (5 à 7 participants).</li> </ul>	<p>P. 33, action 7.1 : Développer des activités aquatiques adaptées.</p>
<p><b>BIBLIOTHÈQUES</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sous-comité Loisir – Culture s'est réuni une fois. Cette rencontre a permis d'échanger sur les obstacles et suggestions d'amélioration quant aux bibliothèques ainsi qu'aux bâtiments culturels. Les besoins des personnes handicapées ont été identifiés.</li> <li>• La bibliothèque d'Arvida a été complètement reconstruite en 2017 et l'accessibilité universelle a été prise en compte dans tous ses aspects (architecture, ergonomie des espaces, équipements, accessibilité aux services, etc.). Le comité consultatif a été impliqué à différentes étapes du projet.</li> </ul>	<p>P. 33, action 8.1 : Lors de travaux, consulter les membres du comité consultatif afin de s'assurer que les rénovations tiennent compte de l'accessibilité (mobiliers, configuration, etc.).</p>
<p>Une télévisionneuse a été achetée et mise à la disposition des usagers de la bibliothèque de Chicoutimi. Dès son installation, des personnes ayant une déficience visuelle l'utilisaient.</p>	<p>P. 33, action 9.1 : Analyser les besoins des usagers en situation de handicap et faire l'acquisition de matériel adapté.</p>
<p>Réimpression de la 2<sup>e</sup> édition de la brochure des services adaptés en bibliothèque (ajout d'un nouvel équipement : la télévisionneuse) et distribution dans les bibliothèques ainsi qu'auprès des organismes du milieu. Une version électronique est disponible (format PDF) sur le site Internet de la Ville.</p>	<p>P. 34, action 10.1 : Faire connaître les services adaptés par la création d'une brochure et la promotion auprès des organismes, résidences, etc.</p>
<p>Une exposition permanente sur le patrimoine d'Arvida sera présentée à la bibliothèque d'Arvida. L'ajout d'un système audio est en cours d'analyse.</p>	<p>P. 34, action 11.1 : Étudier la possibilité d'avoir un support audio pour ces expositions.</p>

<p>Le service de soutien est inscrit dans la brochure des services adaptés en bibliothèque et offert aux citoyens qui en font la demande.</p>	<p>P. 34, action 12.1 : Offrir un soutien aux personnes vivant avec un handicap visuel désirant s'inscrire et rechercher des documents.</p>
<p><b>ÉVÉNEMENTS</b></p>	
<p>Le sous-comité Loisir – Sports &amp; vie communautaire s'est réuni deux fois. L'accessibilité aux événements a été discutée avec les membres. Les actions suivantes ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation de la mise en place d'un espace réservé aux personnes handicapées lors de spectacles;</li> <li>• À la suggestion du sous-comité d'ajouter des toilettes chimiques adaptées, une liste de fournisseurs potentiels a été réalisée;</li> <li>• À la suggestion du sous-comité de changer le modèle de cache-fils pour faciliter le déplacement des personnes en fauteuil roulant ou aide à la mobilité motorisée, des recherches ont été faites et un nouveau modèle de cache-fils sera à l'essai sous peu.</li> <li>• Une lettre de sensibilisation et d'information à propos du Fonds pour l'accessibilité du gouvernement fédéral a été envoyée à deux organismes gestionnaires de sites où se produisent des spectacles et événements culturels. Les lettres soulignaient certaines problématiques vécues par des citoyens en situation de handicap et encourageait les gestionnaires concernés à poser des actions d'amélioration.</li> <li>• Une rencontre avec la gestionnaire responsable des événements à la Ville a eu lieu pour élaborer un guide de sensibilisation à l'accessibilité aux événements, destiné aux promoteurs externes.</li> </ul>	<p>P. 35, action 13.1 : Sensibiliser les promoteurs à offrir et à faire respecter les emplacements adéquats réservés aux personnes handicapées dans les salles de spectacle, les aréna et les parcs extérieurs.</p>
<p>Discussions avec le sous-comité Loisir – Sports &amp; vie communautaire au sujet de l'ajout d'un volet permettant aux personnes handicapées de participer à des événements sportifs de masse. Certains événements ont été ciblés par les membres en vue d'approcher les promoteurs.</p>	<p>P. 35, action 14.1 : Inclure des volets pour les personnes handicapées dans des événements sportifs de masse.</p>
<p><b>LIEUX ET ÉQUIPEMENTS</b></p>	
<p>Achat d'un 2<sup>e</sup> fauteuil hippocampe qui s'ajoute à la flotte de vélos adaptés en location l'été.</p>	<p>P. 36, action 15.1 : Prioriser et effectuer l'aménagement des infrastructures de loisir qui devraient être accessibles aux personnes handicapées (sentiers urbains, tables de pique-nique, matériel spécialisé, etc.) en vue d'une plus grande accessibilité.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une liste et une description des différentes activités municipales intérieures et extérieures accessibles dans les trois arrondissements a été réalisée.</li> <li>• Une liste des pavillons accessibles et disponibles à la location pour les organismes pour personnes handicapées qui souhaiteraient y organiser des activités a été élaborée.</li> </ul>	<p>P. 36, action 16.1 : Inventorier tous les locaux et espaces extérieurs offrant des lieux adaptés où des activités se déroulent et où il serait possible d'en organiser.</p>
<p>Collaboration avec un organisme pour personnes handicapées qui a mis sur pied un nouveau club de marche inclusif afin de rendre des plages horaires disponibles pour que l'activité puisse se tenir au Centre Georges-Vézina et au Palais des sports.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le nouveau <i>Guide des services offerts aux personnes handicapées</i>, la section 7 – <i>Activités de loisir accessibles</i> décrit les différentes activités municipales intérieures et extérieures accessibles dans les trois arrondissements. Dans la section 8 – <i>Location de salles municipales</i> sont listés les pavillons accessibles et disponibles à la location pour les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées qui souhaiteraient y organiser des activités.</li> <li>• Le guide a été envoyé par la poste à 70 citoyens en situation de handicap et des centaines d'exemplaires ont été distribués auprès des organismes pour personnes handicapées, des établissements du CIUSSS (CRDP, CRDITSA, CHSLD) ainsi que dans les bibliothèques et les bureaux d'arrondissement.</li> <li>• La version électronique du guide a été envoyée par courriel à tous les employés municipaux à titre d'outil de référence pour tout ce qui concerne les services offerts aux personnes handicapées et mis en ligne sur le site Web de la Ville à l'adresse <a href="http://handicap.saguenay.ca">handicap.saguenay.ca</a>.</li> </ul>	<p>P. 36, action 16.2 : Informer les employés de la Ville et les citoyens des lieux adaptés.</p>
<p>Service de location des vélos adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du service dans les trois arrondissements : 80 locations (mi-juin à la fin août);</li> <li>• Promotion du service : panneaux électroniques, sites Web de la Ville de Saguenay et du parc de la Rivière-du-Moulin, chronique dans le journal, infolettre municipale, publications sur Facebook, envoi du dépliant par publipostage à des citoyens en situation de handicap, séance d'initiation aux vélos avec une trentaine de personnes handicapées, description du service envoyée à l'organisme Kéroul, etc.;</li> <li>• Développement d'outils de travail pour améliorer le service et outiller les employés;</li> <li>• Mise en place d'un système de réservation des vélos pour faciliter la planification des déplacements des clients;</li> <li>• Conception graphique des parcours suggérés dans les trois sites de location pour mieux informer l'utilisateur;</li> <li>• Conception d'un pictogramme de vélo adapté (projet de signalisation des parcours);</li> <li>• Entretien et réparation de toute la flotte de vélos avec un fournisseur de services.</li> </ul>	<p>P. 37, action 17.1 : Maintenir le service de location des vélos adaptés et en faire la promotion annuellement afin d'informer la population du maintien du service.</p>

## MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

- *Comité consultatif* : 1 rencontre
- *Comité des représentants municipaux* : 3 rencontres

Formation de sept sous-comités permanents, divisés par sphères d'intervention (sections du plan d'action) et d'un sous-comité ponctuel. Les sous-comités réunissent des membres du comité consultatif et du comité des représentants municipaux qui y siègent par intérêt et expertise. Se référer à la page 8 pour voir les détails de leur composition.

### Sous-comités permanents :

- *Sous-comité Aménagement urbain* : 2 rencontres
- *Sous-comité Immeubles* : 2 rencontres
- *Sous-comité Emploi & formation des employés municipaux* : 2 rencontres
- *Sous-comité Loisir – Sports & vie communautaire* : 2 rencontres
- *Sous-comité Loisir – Culture* : 1 rencontre
- *Sous-comité Sécurité, prévention et intervention* : aucune rencontre, mais différentes actions reliées à ces dossiers
- *Sous-comité Transport* : 3 rencontres

### Sous-comité ponctuel :

- *Sous-comité Communication* : formé à l'automne 2017, s'est réuni seulement en 2018

P. 37, action 18.1 : Former des sous-comités qui réuniront des membres du comité consultatif et des services municipaux concernés afin de déployer les actions inscrites au plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Reconduction du contrat de la ressource PAIPH pour l'année 2017.

Production du bilan des réalisations 2016 du plan d'action 2016-2018 :

- Rédaction, correction, approbation du document à l'exécutif;
- Dépôt du bilan à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- Mise en ligne du bilan sur le site Internet (document PDF téléchargeable), dans la section pour personnes handicapées;
- Articles dans l'infolettre de la Ville de Saguenay;
- Envoi du document aux organismes siégeant au comité consultatif et au comité des représentants municipaux.

P. 38, action 19.1 : Maintenir la ressource permanente attitrée à la mise en œuvre du PAIPH pour faciliter les liens entre les organismes et la Ville.

Dépôt de la lettre de rétroaction de l'OPHQ à propos du bilan des réalisations 2016 au comité des représentants municipaux du PAIPH et des suggestions faites.

Participation à la formation (webinaire) de l'OPHQ en lien avec la rédaction et la mise à jour d'un plan d'action (22 février 2017).

<p>Développer des nouvelles collaborations pour faire connaître et déployer le plan d'action ainsi que faire la promotion des projets. Organisations approchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Kéroul</li> <li>• Véloroute des Bleuets</li> <li>• Promotion Saguenay</li> <li>• Société Logique</li> <li>• Collège d'Alma, techniques policières</li> <li>• Olympiques spéciaux section Saguenay</li> <li>• Centre de formation générale aux adultes (CFGGA) de Jonquière</li> <li>• Centre Ressource, école secondaire de l'Odyssée/Dominique-Racine</li> </ul>	
<p>Lors de l'événement visant à célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire du plan d'action, une activité de sensibilisation mettant en situation de handicap le personnel municipal a été proposée. Participation de 17 employés des services municipaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de la culture, des sports et de la vie communautaire</li> <li>• Service des ressources humaines</li> <li>• Service des immeubles</li> <li>• Service de la sécurité publique</li> <li>• Service de sécurité incendie</li> <li>• Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme</li> <li>• Service d'Hydro-Jonquière</li> <li>• Société de transport du Saguenay</li> <li>• Service des communications et des relations avec les citoyens</li> </ul>	<p>P. 39, action 20.1 : Planifier une activité de sensibilisation sur les bases de l'accessibilité universelle, pertinente pour les travaux à effectuer par les employés municipaux.</p>
<p>Sensibilisation aux éléments de base de l'accessibilité universelle auprès des représentants municipaux siégeant au sous-comité Aménagement urbain (aménagement du territoire et urbanisme, travaux publics, Hydro-Jonquière, génie). Présentation d'outils de référence pour l'aménagement public, parcours sans obstacles, etc.</p> <p>Sensibilisation d'employés du Service des immeubles à propos de l'accessibilité des bâtiments municipaux.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des mesures que la Ville de Saguenay a mises de l'avant et ayant été identifiées comme étant de bonnes pratiques à inscrire dans le nouveau recueil des bonnes pratiques pour réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées de l'OPHQ.</li> <li>• Participation au sondage Web mené par la firme Sogémap visant l'évaluation de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.</li> </ul>	<p>P. 39, action 21.1 : Participer aux études portant sur le sujet, à certains colloques et programmes afin de faire connaître les actions du PAIPH.</p>

<p>Ville de Gatineau : renseignements à propos des cours de natation adaptés (fonctionnement, implantation, suivi, réussite, etc.) dans l'optique d'améliorer notre cours d'aquaforme adapté.</p>	<p>P. 39, action 21.2 : Créer un réseautage avec les autres municipalités ayant un plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées pour partager les expériences dans l'avancement des plans d'action.</p>
<p>En 2017, le Service des communications et des relations avec les citoyens avait le mandat de la refonte du site Internet. Dans ce contexte, le document suivant leur a été transmis afin d'assurer l'intégration des standards d'accessibilité du Web, des documents téléchargeables et de l'accessibilité du multimédia :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Guide Accessibilité universelle des outils de communication</i> d'Altergo</li> </ul>	<p>P. 40, action 22.1 : Valider avec le Service des communications les modifications pouvant être apportées pour faciliter la lecture et la compréhension des différentes publications mises en ligne par la Ville de Saguenay.</p>
<p><b>PARCS ET ESPACES VERTS</b></p>	
<p>Réalisation de la phase 2 du parc Alcide-Reid (parc 100 % adapté et multisensoriel), situé dans l'arrondissement de Jonquière. Ont été ajoutés au parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un jardin communautaire : 18 places de jardin de 8 pieds x 10 pieds</li> <li>• Une table de jardinage adaptée</li> <li>• Des services d'eau et de rangement (remise)</li> <li>• Une pergola</li> <li>• Deux nouveaux exercices</li> <li>• Deux nouveaux jeux</li> <li>• Un verger</li> <li>• Cinq nouveaux bancs, dont trois balançoires</li> <li>• Quatre instruments de musique vibratoires</li> <li>• Trois panneaux didactiques (dont un avec l'alphabet braille)</li> <li>• Plus de 100 arbres matures</li> </ul>	<p>P. 40, action 23.1 : Impliquer les membres du comité consultatif lors du choix des modules et de la mise en œuvre des plans lors de l'élaboration des parcs.</p>
<p>L'inventaire des principaux parcs et espaces verts accessibles a été réalisé. Une promotion de ces infrastructures a été faite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans un article envoyé à l'organisme Kéroul pour une publication future sur les activités de plein air accessibles;</li> <li>• Dans le nouveau <i>Guide des services offerts aux personnes handicapées</i>, publié le 3 décembre 2017 (en ligne et distribué dans le milieu et aux citoyens en situation de handicap).</li> </ul>	<p>P. 41, action 24.1 : Mettre à jour l'inventaire des parcs afin de vérifier l'accessibilité de leurs équipements et, le cas échéant, en améliorer l'accès ou les munir d'équipements adaptés pour les personnes handicapées.</p>

PISCINES EXTÉRIEURES	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une tournée des piscines extérieures pour dresser le portrait de la situation et identifier les besoins d'amélioration versus le type d'usager fréquentant les infrastructures.</li> <li>• Pour la piscine extérieure du parc de la Colline, située dans l'arrondissement de Chicoutimi (secteur nord) : projet de réfection du vestiaire qui est mitoyen à celui de l'aréna Marina-Larouche. Cette piscine a été identifiée comme ayant un potentiel de développer un milieu aquatique externe accessible. Il est fréquenté régulièrement par un organisme pour personnes handicapées. Visite préliminaire du vestiaire avec les gestionnaires. Dépôt de la demande au Service des immeubles pour l'élaboration d'une proposition de plan. Objectif de réalisation : automne 2018.</li> </ul>	<p>P. 41, action 25.1 : Effectuer la réfection des vestiaires.</p>
PISTES CYCLABLES	
<p>Dans l'optique d'assurer la sécurité des usagers, le Service des travaux publics vérifie chaque année l'état des pistes cyclables et effectue des réparations tout en assurant leur entretien. Pour la portion de piste cyclable située à Lac-Kénogami et faisant partie de la Véloroute des Bleuets, un suivi de l'état des pistes et de l'entretien sont également assurés. Dans cette portion de la piste cyclable nommée le Horst de Kénogami, toutes les problématiques ont été corrigées.</p>	<p>P. 41, action 26.1 : Faire l'analyse de l'état des pistes cyclables (chaussée, descentes, trottoirs) et poser les actions nécessaires.</p>
PLANS D'EAU	
<p>Consultation auprès du Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) qui a déposé un rapport de recommandations inhérente à l'embarquement et au débarquement des utilisateurs vivant une situation de handicap des embarcations nautiques de Saguenay. Le CRDP recommande de faire l'acquisition de stabilisateurs pour les canots et kayaks, de sièges de canots rigides avec dossier et d'installer une main courante sur le lieu d'embarquement pour permettre à la personne de prendre appui. Saguenay étudie ces possibilités en collaboration avec le comité consultatif.</p>	<p>P. 42, action 28.1 : Recherche et acquisition de quais et d'embarcations nautiques pour les plans d'eau ciblés.</p>
SENTIERS PÉDESTRES	
<p>Relance du projet de création d'un sentier découverte ayant pour objectifs de favoriser le contact avec la nature, d'ajouter une activité de plein air accessible et de briser l'isolement des personnes handicapées. Le comité consultatif a été interrogé pour valider si le projet répondait toujours à un besoin du milieu. Un parc municipal ainsi qu'un sentier (parcours) ont été identifiés, deux marches exploratoires ont eu lieu et une ébauche du plan d'aménagement a été réalisée par l'architecte paysagiste du Service du génie.</p>	<p>P. 43, action 29.1 : Cibler un parc où il pourrait être pertinent de développer un programme d'animation, et faire les modifications nécessaires, selon le programme.</p>

ACTIONS – SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION	Cette réalisation répond à l'action
SÉCURITÉ INCENDIE	
<p>Le 1<sup>er</sup> février 2018, 280 personnes handicapées vulnérables étaient inscrites au programme. Lorsqu'une personne est inscrite, elle est répertoriée dans une base de données de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Une mise à jour est faite une fois par année opération au cours de laquelle la date d'inscription est remplacée par la date de la journée de vérification. Moyens promotionnels utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriel aux membres du comité consultatif PAIPH;</li> <li>• Site internet de la Ville (dépliant d'information et formulaire d'inscription téléchargeables en format PDF);</li> <li>• Visites des bâtiments municipaux lors d'inspections ou de programmes de sensibilisation du public;</li> <li>• Les inspecteurs eux-mêmes font la promotion du programme dès qu'ils en ont l'opportunité;</li> <li>• L'Office des personnes handicapées du Québec et les intervenants du CLSC pour les soins à domicile collaborent à la promotion du programme;</li> <li>• Par les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées et les établissements de santé et de services sociaux (CIUSSS, CLSC, CRDP);</li> <li>• Par publipostage auprès de 1 800 usagers du transport adapté de la STS;</li> <li>• Lors de l'activité de sensibilisation organisée dans le cadre des 10 ans du PAIPH.</li> </ul>	<p>P. 45, action 1.1 : Faire la promotion du programme d'intervention en mesures d'urgence auprès des personnes handicapées vulnérables aux personnes handicapées vivant seules et ne pouvant évacuer en cas d'urgence.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2017, plusieurs exercices d'évacuation ont eu lieu dans les résidences privées pour personnes âgées certifiées. Sur 43 bâtiments, les exercices d'évacuation ont touché environ 3 000 aînés. De ce nombre, environ 750 personnes sont en situation de handicap.</li> <li>• Chaque année, les gestionnaires des résidences pour personnes autonomes (RPA), des établissements du CIUSSS et ceux de l'Office municipal d'habitation (OMH) sont rencontrés et sensibilisés à l'importance des exercices d'évacuation. Le Service de sécurité incendie émet alors des recommandations et effectue des suivis.</li> <li>• Le Service de sécurité incendie applique le schéma de couverture de risques sur le territoire et tient une cinquantaine de rencontres par année dans les lieux d'hébergement et autres bâtiments.</li> </ul>	<p>P. 45, action 2.1 : Élaborer et diffuser un programme pour sensibiliser les occupants et le personnel des lieux d'hébergement (de personnes handicapées et aînées) à l'importance des exercices.</p>

<p>Mise à jour annuelle des plans de mesures d'urgence dans les résidences privées pour personnes âgées certifiées. Ils sont révisés et réévalués afin de faire ressortir les points positifs ainsi que les éléments à améliorer. Par la suite, des recommandations sont effectuées pour améliorer les délais d'intervention.</p>	<p>P. 46, action 2.2 : Évaluer les délais d'intervention et valider les plans d'urgence avec les occupants.</p>
<p>Tous les plans d'évacuation des bâtiments appartenant à la Ville sont vérifiés et mis à jour au besoin. De plus, mensuellement, le Service des immeubles effectue une évaluation des plans d'étage et des plans de mesures d'urgence (PMU), en fonction des travaux effectués dans les immeubles.</p>	<p>P. 46, action 3.1 : S'assurer que chaque édifice municipal ait un plan d'évacuation à jour.</p>
<p>Le Service de sécurité incendie participe en tant que conférencier à l'activité « La prévention des incendies et des accidents par brûlure » présentée aux personnes âgées, dont certaines vivent avec des handicaps divers (auditif, visuel, physique, cognitif, etc.) – 3 groupes ont été rencontrés et sensibilisés.</p>	<p>Action de sensibilisation</p>
<p><b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b></p>	
<p>Une validation a été effectuée auprès des policiers et des intervenants de la cour sur le besoin d'améliorer les connaissances nécessaires afin d'optimiser leurs interventions auprès des personnes handicapées. Les policiers du Bureau de la sécurité du milieu (policiers communautaires) suivront la formation concernant l'accueil des personnes handicapées en 2018. De plus, le développement d'outils de sensibilisation à l'intention des policiers est en cours.</p> <p>Pour les intervenants de la cour, des ressources spécialisées et intervenants sociaux sont toujours disponibles pour collaborer avec eux, au besoin, lorsqu'une personne handicapée est impliquée au niveau judiciaire, ce qui assure une meilleure compréhension et adaptation de leurs interventions.</p>	<p>P. 46, action 4.1 : S'assurer que les policiers et les intervenants de la cour municipale aient une meilleure connaissance de la réalité des personnes en situation de handicap afin d'adapter leurs interventions.</p>
<p>Par le biais du sous-comité Communication, la sécurité publique collabore à la mise en place d'une campagne de sensibilisation au respect des stationnements pour personnes handicapées. La campagne aura lieu en septembre 2018, durant laquelle 250 à 260 policiers seront mobilisés à la surveillance de ces stationnements réservés. Le concept de la campagne, les moyens de communication et l'échéancier de réalisation ont été élaborés.</p>	<p>P. 47, action 5.1 : Mettre en place une campagne de sensibilisation afin de faire respecter les espaces de stationnement réservés.</p>

## AUTRES ACTIONS EN LIEN AVEC LA RÉALISATION ET LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

1. S'assurer que les projets du PAIPH voient le jour et se réalisent.
  - Projet # P8-2015 – Montant réservé à la création de divers outils (canal de communication) :
    - Réimpression des dépliants pour la promotion des vélos adaptés;
    - Conception d'un pictogramme de vélo adapté pour signalisation future des parcours;
    - Conception des parcours suggérés pour les vélos adaptés;
    - Mise à jour de la brochure des services adaptés en bibliothèques.
  - Projet # P13-2014 – Guide des services offerts aux personnes handicapées :
    - Recherches et rédaction du nouveau *Guide des services offerts aux personnes handicapées*;
    - Conception graphique et production d'une version PDF mise en ligne sur le site Internet de la Ville le 3 décembre à l'adresse [handicap.saguenay.ca](http://handicap.saguenay.ca);
    - Impression de 1 000 exemplaires du guide et distribution dans les bibliothèques municipales, les bureaux d'arrondissement, les organismes pour personnes handicapées, aux citoyens en situation de handicap inscrits à l'Info PAIPH et aux intervenants du CIUSSS (CRDITSA, CRDP, CLSC, CHSLD);
    - Promotion du guide sur les écrans d'affichage électronique du CIUSSS, article sur le site Internet de la Ville et publication sur la page Facebook de la Ville;
    - Lancement du guide le 3 décembre dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, article dans le journal *Le Progrès du Saguenay*.
  
2. Préparation du dossier de candidature pour le prix *À part entière*.

DEMANDES OU REQUÊTES AU PAIPH	Statut de la demande
1. Rue Pierre-Boudreault, La Baie : Demande d'aménagement d'une aire de repos pour les résidents du centre d'hébergement et leurs familles.	Demande analysée et refusée (inadmissibilité au PAIPH)
2. Centre culturel du Mont-Jacob, Jonquière : Demande d'implantation d'un programme d'intégration de jeunes en situation de handicap sous forme de plateau de travail pour des élèves avec déficience intellectuelle du CFGA de la Commission scolaire De La Jonquière.	Analyse de faisabilité en cours

<b>3.</b> Piscine Richelieu, Chicoutimi : Demande d'ajout d'un escalier adapté et de réfection du vestiaire.	Analyse en cours
<b>4.</b> Piste cyclable, rue Première, La Baie : Améliorer l'accessibilité à la piste cyclable pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant afin de permettre des déplacements sécuritaires.	Demande acceptée, analyse en cours

# REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous nos partenaires et membres du comité des représentants municipaux et d'actions dans le cadre du plan d'action triennal qui vise l'intégration des personnes handicapées de la Ville de Saguenay 2016, 2017 et 2018.

[handicap.saguenay.ca](http://handicap.saguenay.ca)